

PROCES-VERBAL SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026

20H30 - MAIRIE DE MACHÉZAL

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M LAURENT Benoit, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric

Membres absents excusés : Mme RONDEPIERRE Amandine, M GUILLEMOT Olivier

Membre absente : Mme BISSUEL Victoire

Mme RONDEPIERRE Amandine a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 7 votants : 8 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025, il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur CHERBLANC demande si M PION a eu un retour par la société GIRAUD JOMARD au sujet du prix du fuel et du GNR reçus début décembre. M PION répond que la secrétaire du fournisseur lui a confirmé par téléphone que les prix facturés sont bien corrects, en tant que collectivité, certaines taxes ne sont pas déduites, contrairement aux agriculteurs qui se sont approvisionnés en même temps par le biais du groupement. M CHERBLANC a noté les tarifs de ces produits chez d'autres fournisseurs à la même période, ils étaient beaucoup moins cher. Mme FOURNEL propose de retenir, pour les prochains approvisionnements, que les commandes via un groupement d'achat ne sont pas forcément intéressantes. M GIROUD va passer voir la société GIRAUD JOMARD.

Mme FOURNEL fait part d'une décision modificative budgétaire prise à la demande de la Trésorerie : le compte 62875 remboursement mutualisation a été débité de 521€ pour créditer le compte 739221 FNGIR

Ordre du jour de la séance :

- 1 - Avenant n°2 convention instance relative au dossier Cnracl par le Cdg
- 2 - Modification délibération chemin de Bourrière
- 3 - Subvention marché de Noël
- 4 - Subvention collège de Régnny
- 5 - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2026
- 6 - Groupama protection juridique
- 7- Questions diverses

1 - Avenant n°2 convention instance relative au dossier Cnracl par le Cdg (Centre de Gestion)

Le modèle d'avenant à la convention CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) et la délibération du Centre de Gestion fixant les tarifs 2026 ont été transmis en amont par mail aux conseillers municipaux. Mme FOURNEL rappelle qu'une convention avec le Cdg a déjà été signée par la mairie, on ne paie le service que si on l'utilise pour un agent qui fait valoir ses droits à la retraite. Un avenant n°2 est proposé par le Cdg pour modifier les prestations proposées et définir les tarifs correspondants. Cet avenant est valable jusqu'au 31/12/2026.

Mme FOURNEL procède au vote pour l'autoriser à signer l'avenant 2 à la convention proposée

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Modification délibération chemin de Bourrière

Mme FOURNEL rappelle qu'un travail avait été fait par l'équipe municipale en place en 2016 afin de répertorier les échanges de terrains/chemins entre la commune et des propriétaires privés par des usages et accords verbaux afin de les régulariser par des actes officiels. Une enquête publique avait alors été menée. La délibération prise en 2016 prévoyait que les régularisations se feraient auprès d'un notaire. La plupart des situations répertoriées ont été régularisées devant notaires. Depuis, il est possible de faire de telles régularisations par des actes administratifs. Une situation recensée à l'époque n'a jamais été régularisée faute d'accord entre la commune et le propriétaire du moment au lieu-dit Bourrière : une portion de chemin communal se trouve au milieu de la parcelle d'un propriétaire privé, cette portion n'est pas utilisée et le propriétaire actuel est d'accord pour régulariser : il prend à sa charge les frais de géomètre et la commune les frais d'actes administratif. Pour ce faire Mme FOURNEL propose de modifier la délibération de 2016 pour ajouter que les régularisations peuvent se faire par acte administratif, un modèle de modification de délibération a été transmise aux élus. Elle procède au vote

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Subvention marché de Noël

Le résultat financier de l'opération n'ayant pas été communiqué à la mairie par les étudiants organisateurs, Mme FOURNEL propose d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine séance, proposition adoptée par l'ensemble des participants.

4 - Subvention collège de Régnv

Mme FOURNEL rappelle qu'une demande de subvention de la présidente de l'Association Sportive du collège de Régnv avait été reçue en mairie en décembre 2025. Du fait que très peu d'élèves de Machézal sont scolarisés au collège de Régnv et que cette association concerne les activités extra-scolaires, après discussions, madame FOURNEL propose de ne pas donner suite à la demande de cette association et procède au vote

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2026

Mme Fournel indique que le budget 2026 doit être voté avant le 30 avril 2026. Cependant, elle demande à l'équipe municipale l'autorisation d'engager des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % du montant des investissements de l'année précédente soit 77568,63 € maximum. Cette demande est faite comme chaque année afin de régler les factures de dépenses d'investissement notamment pour les travaux en cours de rénovation des bâtiments communaux. Elle procède au vote

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Groupama protection juridique

Comme évoqué lors de la séance du 16 décembre 2025 en question diverses, Mme FOURNEL Informe que l'AMF (Association des Maires de France) propose une adhésion pour une protection juridique négociée à 252 € avec la compagnie GROUPAMA. Actuellement, la commune dispose d'un contrat protection juridique auprès de GROUPAMA mais en direct pour une cotisation de 327 €. La prise d'effet de l'adhésion

par l'AMF se faisait à partir du 1er janvier 2026, il convient toutefois de valider si une souscription en cours d'année est possible. D'autre part, il convient aussi de vérifier si les garanties sont identiques. Le conseil municipal acte un accord de principe pour adhérer à la proposition de l'AMF si les tarifs annoncés correspondent aux mêmes garanties que le contrat actuel, Mme FOURNEL est autorisée à entamer les démarches d'adhésion.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

- Mme FOURNEL indique que Mme GARET de la société Q ENERGY interviendra en amont de la prochaine séance de conseil du 24 février dans le cadre de la réflexion sur la compensation demandée au sujet du projet éolien et de la suppression de probablement 2 des 3 éoliennes qui devaient initialement se situer sur le territoire de Machézal. Elle invite à réfléchir pour savoir si on demande plutôt une augmentation du montant des servitudes ou bien si on part sur une autre réalisation en compensation, par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux.

M CHERBLANC propose de réfléchir au changement des menuiseries de la salle d'animation. Pour préparer cette rencontre, Mme FOURNEL propose de reprendre le dossier des perspectives de retombées estimées.

- La commission finances se réunira le 19 février à 18H30
- Une initiation aux gestes qui sauvent dispensée par des pompiers de St Cyr de Valorges aura lieu le 21/02 de 9h à 12h : les volontaires qui se sont déjà manifestés seront contactés, une communication sera également effectuée par voie d'affichage ainsi que par mail aux associations du village pour donner la possibilité à d'autres personnes de s'inscrire.
- Mme FOURNEL invite chacun des membres du conseil à donner ses souhaits pour la tenue des urnes pour les élections des 15 et 22 mars 2026. Les futurs candidats seront aussi sollicités
- Mme PAIN fait un point sur les travaux des bâtiments communaux :
 - l'entreprise CHAMBOST ELECTRICITE a fini le remplacement des radiateurs dans les logements des locataires route de Chirassimont et a effectué le remplacement du tableau électrique du bar.
 - Les travaux de rénovation du logement au-dessus du bar ont commencé. L'entreprise MOURELON propose de poser une toile de verre à peindre au lieu de ratisser et poncer les murs pour le même prix car les murs ont beaucoup d'imperfections cette proposition est acceptée.
 - L'entreprise COFFRE SUBTIL va poser les planches de rive à la salle d'animation et faire les travaux d'isolation au-dessus des logements route de Chirassimont début février.
 - La pose des nouvelles trappes de désenfumage de la salle d'animation se fera fin février ou début mars par l'entreprise CREABOIS.
- Mme PAIN voit avec l'entreprise CREABOIS pour quelques réglages chez des locataires suite aux remplacements des menuiseries.
 - Concernant les devis de toiture pour les bâtiments route de Chirassimont, l'entreprise TERRIER doit renvoyer un chiffrage.
 - Le choix des soubassements et peintures pour la salle d'animation est fait, les travaux seront programmés en fonction des locations.
- L'entreprise DO.LI.SERVICES intervient pour la réparation du lave-vaisselle de la salle d'animation ainsi que pour la réparation de la pompe du puits vers l'église avec l'agent communal et M. PION.

- Des poubelles extérieures vont être installées par l'agent communal : l'une sur le terrain derrière la mairie et l'autre sous les platanes. Pour rappel, ces poubelles comportent un bac pour les déchets et un bac de tri sélectif. Leur coût pour la commune est de 92€ pour les 2 après l'aide au titre de l'appel à projet de l'éco-organisme Citeo, porté par l'intercommunalité

- M. CHERBLANC indique que la tondeuse a été emmenée pour révision à l'entreprise LACOMBE MOTOCULTURE et que l'agent communal a fait la vidange du tracteur. Pour information, le tracteur avait 9962 heures le 10/01/2026.
- M. CHERBLANC informe qu'il a commandé du sel de déneigement auprès de l'entreprise JACQUEMOT au prix de 170€ la tonne, tarif identique à celui de 2024, l'hiver dernier aucune commande n'a été faite.
- Mme FOURNEL indique qu'elle attend un retour concernant la facturation du chauffage de la salle d'animation au service culture de la COPLER ainsi que le devis actualisé pour l'aménagement de la cour d'école de l'entreprise LP PAYSAGES.

La séance est levée à 22H15

Le Maire
Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST